

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur N° 2 des 3 et 4 mars 2017

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971

N° de dossier 71/956

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3 rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis le vendredi 3 et samedi 4 mars 2017 au siège de la FFSA Paris sur convocation écrite du président en date du 28 février 2017, conformément aux dispositions statutaires.

Présents

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Vice-président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général (samedi)
Jean-Claude WACH	Trésorier
Yves OBIS	Vice-président chargé du suivi du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif
Roy COMPTE	Vice-président chargé de la formation, études, recherches, publications et du suivi du projet fédéral
Marie-José LALLART	Secrétaire générale adjointe
Colette FERON GRENOUILLEAU	Membre
Henry ROIG	Membre
Madeleine d'ENGREMONT	Membre
Sandrine DESTOUCHES	Membre
Michel PONCHAUT	Membre
Fabienne MANGONI	Membre (samedi)

Excusés

Catherine FAYOLLET	Vice-présidente chargée de la structuration de la pratique des APS dans le secteur du handicap psychique – Médecin fédéral national
Claude GISSOT	Membre
Guilhem TEXIER	Membre

Absent

Pascal LAVAINNE	Membre
-----------------	--------

Assistent à la séance :

Marie-Paule FERNEZ	DTN
George Ray JABALOT	Président d'honneur
Yves FOUCAULT	Président d'honneur

1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres approuvent l'ordre du jour.

2. Approbation des PV du 6-7 janvier 2017

Le PV est adopté

3. Point du président

- Salariés du siège : entretiens professionnels

Henri Miau et Henry Roig ont reçu en entretiens individuels, les salariés du siège les 2 et 3 mars pour leurs entretiens annuels et professionnels. Ce moment d'échanges avec les deux élus a permis aux différents salariés de faire le point sur leur mission, leurs conditions de travail, les projets de formations professionnelles envisagés. Ils apprécient tous de pouvoir travailler dans les nouveaux locaux de la FFSA, plus vastes et agréables. Ils expriment leur satisfaction sur la tenue hebdomadaire de la réunion d'équipe organisée par le président.

Il ressort des entretiens une demande de renfort supplémentaire sur des tâches de secrétariat, quelques demandes de formations professionnelle, une demande d'autorisation d'absence « enfants malade ».

La DTN devra mettre en place les entretiens individuels de Céline Massanet, Bertrand Sebire et Frédéric Drieu.

Décision

Sur les formations professionnelles, une étude et un chiffrage sera fait par Henry Roig, en lien avec le trésorier, soumise au président pour validation.

Sur la demande de congés pour « enfant malade », le président est d'accord sur le principe d'un nombre de jours maxi par an, sous réserve d'une présentation d'un certificat médical et que le conjoint ne bénéficie pas de son côté du même type de congés.

- Reconduction des contrats pour deux salariés

Après analyse des deux contrats qui viennent à échéance très prochainement, le comité directeur décide de reconduire les contrats, en CDI, de Geoffroy Wahlen et Pascale Tilagone.

Décision

Reconduction des contrats en CDI, de Geoffroy Wahlen et Pascale Tilagone.

- Accueil téléphonique au siège FFSA

Depuis début mars, la FFSA dispose d'un accueil téléphonique. Cette personne est titulaire d'un BTS tourisme, qui assure pour un mois l'accueil téléphonique ainsi que des tâches administratives en renfort sur le dossier licences, sur les inscriptions à l'AG. Au-delà de la présence de cette personne, le service accueil sera assuré par une personne en service civique.

- Informatique

Emilie Laissus a présenté lors du bureau du 8 février un état des lieux qu'elle a effectué sur l'informatique fédérale et l'ensemble des besoins liés à ce domaine :

- Site Internet
- Calendrier fédéral sur informatique
- Maintenance permanente par téléphone pour les élus, cadres, CDSA, ligues,...
- Gestion informatique des compétitions et du sport santé

- Base de données informatiques des sportifs de haut niveau

Pour libérer du temps à Siaka Mansaly, nécessaire à une somme de travail à effectuer sur des dossiers de conception informatique, le comité directeur décide du recrutement d'un autre informaticien à la FFSA

Décision

Recrutement d'un informaticien pour permettre à Siaka Mansaly de développer des conceptions informatiques.

- CD 93

Deux projets sont actuellement à l'étude avec le conseil départemental 93 :

- La préparation des championnats d'Europe de Natation INAS en octobre, à Bobigny. Le conseil départemental 93 apportera à la FFSA une subvention.
- La construction d'un complexe sportif à Bobigny, financé par le conseil départemental et géré par une association dédiée à la gestion de cette structure créée spécifiquement. Cette association comprendra des membres fondateurs, dont la FFSA. Ce projet intègre une place particulière pour le sport handicap. La FFSA a été sollicitée pour en devenir un des « membre fondateur ». Les membres fondateurs sont invités à verser une cotisation de 5 000€.

Décision

Le comité directeur donne son accord pour que la FFSA devienne un des membres fondateurs du projet de construction du complexe sportif de Bobigny et accepte de verser la somme de 5 000 € à l'association créée spécifiquement pour sa gestion.

- Opération Premier de cordée

Yves Obis fait le point sur l'opération « Premier de cordée » organisée le 10 mai au stade de France de Saint Denis. La FFSA y participera officiellement. Des activités motrices seront présentées par le CDSA 93, un stand FFSA sera présent avec des outils de communication SA ainsi que des sportifs de haut niveau de la fédération de tennis de table, de basket 3 peut-être 4 personnes de DSISO.

- Equipements pour la FFSA

Le président fait le point sur le dossier équipements. Jusqu'à ce jour l'ensemble des équipements SA étaient achetés à Original Flocker qui accordait des remises sur les prix.

Un appel d'offre a été lancé auprès de plusieurs sociétés, Adidas, Original Flocker (marques Nike, Joma), Macron, Patrick, Idema, Lacoste.

Après examen des propositions et des produits proposés, il s'avère que c'est la marque Patrick qui présente le meilleur rapport qualité-prix. Cette marque sera choisie pour équiper toutes les équipes de France SA.

Pour les équipements ponctuels et autres besoins au quotidien, la FFSA sollicitera Original Flocker.

Chaque responsable de pole gèrera en direct avec l'équipementier les commandes et livraisons des équipements. Un listing du package type leur sera transmis.

Les Commissions sportives nationales seront équipées par la marque Lacoste (sweet, polo, sac, T-shirt)

Les élus du comité directeur porteront une veste blazer. La FFSA est à la recherche d'un fournisseur sur ce produit.

Décision

C'est la maque Patrick qui sera choisie pour équiper toutes les équipes de France SA.

Original Flocker sera sollicité pour les équipements ponctuels et autres besoins au quotidien.

Les commissions sportives nationales seront équipées par la marque Lacoste.

Chaque responsable de pôle gèrera en direct avec l'équipementier les commandes et livraisons des équipements.

- Toyota

Le CIO vient de signer un contrat mondial avec la marque Toyota. Le CNOSF bénéficie de ce partenariat. Une dotation annuelle d'une voiture est proposée par le CNOSF à chaque fédération olympique et paralympique.

Ce partenariat pourra également comprendre des remises exceptionnelles sur l'achat de minibus. La FFSA envisage :

- l'achat d'un minibus Toyota en remplacement du Jumpy VW ;
- de proposer aux ligues et comités qui le souhaitent de bénéficier de la même remise accordée par Toyota sur l'ensemble de la gamme Toyota pour l'achat de minibus. Cette remise peut être cumulée avec l'aide possible du CNDS pour l'achat de véhicule à destination du transport de personnes handicapées.

- Demande de médiation de la ligue d'Auvergne

Le président a été sollicité par le président de la région Auvergne sur une médiation, compte tenu des tensions existant actuellement entre les deux régions pour aboutir à leur fusion.

La DTN informe le comité directeur que Romain STRAUB l'a alerté sur la rupture de tout contact entre les deux ligues et son inquiétude quant à la suite des opérations (« le dialogue est rompu »). La DTN suggère que les deux présidents soient conviés à une réunion de coordination au siège fédéral dès que possible.

Le président estime qu'il ne peut y avoir ni médiation ni arbitrage dans les conditions présentes. Il propose de tenir une réunion des deux comités directeurs des deux régions concernées pour débloquer la situation et arrêter avec eux les conditions de la fusion de la ligue Auvergne Rhône Alpes.

- AG de l'INAS, AG du CNOSF, CPSF

- L'AG extraordinaire du CNOSF se tiendra jeudi 9 mars sur la modification des statuts. Les fédérations voteront désormais pour élire le président, le secrétaire général, le trésorier. Yves Foucault sera présent.
- L'AG électorale de l'INAS monde se tiendra mi-avril à Brisbane (Australie). Chacun des 5 continents vont proposer des membres au comité directeur de l'INAS. Les personnes candidates doivent se proposer sur un poste de cette gouvernance.

Décision

Le comité directeur fédéral FFSA propose à l'unanimité que Marc Truffaut soit candidat au comité directeur de l'INAS sur le poste de président.

- Marc Truffaut sollicite le comité directeur pour répondre à une demande de l'INAS destinée à la prochaine AG : « proposer les 5 objectifs prioritaires de l'INAS et comment s'assurer que l'INAS rayonne sur les 5 continents ».

Après un tour de table et un échange sur ce thème, quelques propositions sont exprimées :

- Développer 2 ou 3 classes dans les compétitions internationales INAS (le président souligne qu'actuellement il y a une réflexion de l'INAS sur 3 classes -1 classe de personnes ayant un QI – de 70, 1 classe comprenant 98% de T21, 1 classe pour les autistes)
- Revoir la gouvernance de l'INAS et bien identifier le type de représentation des pays (qui peut représenter un pays à l'INAS ?). Actuellement l'INAS comprend 71 membres

- Positionner l'INAS comme une fédération sportive avec des adaptations spécifiques et des règlements particuliers ;
 - Réviser la liste des sports pratiqués à l'INAS donnant lieu à une programmation de compétitions internationales. (Le président et la DTN souligne qu'actuellement les sports officiels de l'INAS sont l'athlétisme, cyclisme, tennis, taekwondo, aviron, équitation, cricket, natation, basket-ball, football, tennis de table, ski alpin et nord) ;
 - Créer un socle commun pour des pratiques homogènes ;
 - Communiquer sur une grande envergure internationale pour assurer une meilleure visibilité de l'INAS, asseoir sa notoriété, bien identifier sa différence avec SOI, avec SU-DS ;
 - Se rapprocher des instances officielles internationales (ONU, UNESCO, ONG internationales) et demander que soit mise à l'ordre du jour d'une de leurs réunions une présentation de l'INAS afin d'être considéré comme instance officielle du sport pour les handicapés mentaux ;
 - Trouver des moyens financiers auprès de ces instances internationales, des comités olympiques, pour financer les actions de l'INAS, son fonctionnement ;
 - Afin d'assurer l'universalité de la pratique sportive pour handicapés mentaux, intégrer systématiquement les grandes langues (anglaise, espagnole, portugaise,...) dans ses productions, organisations, regroupements,...
 - Développer une série de congrès sur le sport et le handicap mental dans les différents continents et avoir un programme de formation internationale (formation d'entraîneurs, d'arbitres internationaux INAS...)
- L'AG du CPSF se tiendra en mai. Des modifications vont être apportées sur les modes de calculs des votes entre les membres, plus égalitaires et proches de la pratique du sport handicap. Le CPSF va prochainement déménager son siège social et ses bureaux qui seront implantés à l'INSEP.
- **Croix Rouge**
Le 7 mars, se tiendra à Paris une journée de promotion du SA, à l'initiative de la Croix Rouge. Jean Claude Wach sera présent.

4. Point du trésorier

JC Wach présente le bilan, il est joint en annexe à ce PV. Il est à noter un déficit de

- **Demande de la ligue Pays de la Loire pour le versement de la part CNSA (5000€)**

Décision

Le trésorier fait le nécessaire avec le siège en fonction de la réalité du versement à la FFSA des subventions de la part CNSA des ESQ.

- **Coupe de France des régions Tennis de Table** : la fédération a repris la gestion de ces championnats, Guillem Texier ne voulant plus la prendre en charge en raison du risque financier.

Le résultat est excédentaire de 5000€. La ligue sollicite de récupérer cette somme.

Décision

Compte tenu de la mise à disposition effective d'Alain Deletoille sur cette manifestation, le comité directeur décide que la FFSA conserve l'excédent.

- **Important** : voir où en est la signature de la FFSA avec la CNSA sur les emplois STAPS pour 2017. A-t-elle été signée à nouveau ?

5. Point du secrétaire général

Joël Renault remercie les membres du comité directeur des marques amicales qu'ils lui ont témoignées lors du décès de sa mère.

- Licences

Certains clubs se plaignent de ne recevoir aucun message ni facture liés à leur prise de licence par Internet. La prise de licence doit impérativement permettre de générer un message et une facture adressés sur l'adresse mail du club.

- Règlement intérieur et règlement disciplinaire

Règlement Disciplinaire (proposition de demande au ministère d'application du règlement disciplinaire en août en raison d'une affaire en cours)

Décision

Les règlements intérieur et disciplinaire sont adoptés.

- Affiliations – radiations

9 demandes d'affiliation dont 1 club multi sport, un club uni sport, une association de GEM et une radiation.

- Est affiliée

78/37 CERCLE NAUTIQUE DE VERNEUIL VERNOUILLET

MAIRIE DE VERNEUIL SUR SEINE 6 BLD ANDRE MALRAUX 78480 VERNEUIL SUR SEINE

- Sont affiliées sous réserve de compléter leurs dossiers :

81/45 GEM LES AILES

28 IMPASSE DE SICARDENS BAS 81100 CASTRES

13/51 JUDO CLUB AUBAGNE

11 AVENUE LOULOU DELFIEU 13400 AUBAGNE

68/19 JUDO CLUB D'ASPACH LE BAS

15 RUE DE LA FORET 68700 ASPACH LE BAS

24/22 JUDO BERGERAC

44 RUE DE LA RESISTANCE 24130 PRIGONRIEUX

69/23 AMICALE LAIQUE ET D'ANIMATION POPULAIRE DE BRIGNAIS

53 BIS RUE GENERAL DE GAULLE 69530 BRIGNAIS

95/28 TENNIS DE TABLE JLMV

1 PLACE DE COEUR BATAUT 95490 VAUREAL

95/27 COSMOPOLITAIN CLUB DE TAVERNY FOOTBALL

111 RUE DE MONTMORENCY 95150 TAVERNY

95/26 HANDBALL CLUB SOISY ANDILLY MARGENCY

CHEZ VERNA PATRICK8 ALLEE SCHWERTZER 95230 SOISY

- Radiations

51/08 A S C F J

- Tarif de la licence Officiel, Juge et Arbitre

Décision

Le comité directeur fixe le tarif de cette licence à 5€, elle sera prise en charge par la FFSA sous certaines conditions.

- Le congrès fédéral 2017

- *Judi 23 mars*

10h00 - 12h00 : réunion du comité directeur

A partir de 14h00 : accueil et installation à l'hôtel des présidents de ligues, présidents de comités départementaux, cadres techniques nationaux (CTN), cadres techniques fédéraux (1 par région), DSF, des sportifs (un par région) de la CNC, des membres du CN des parents.

15h00 – 18h00 : CNC des sportifs, animée par Roy Compte, vice-président et Marie Paule Fernez, DTN

15h00 – 18h00 : CN des parents, animée par Joël Renault, secrétaire général et Marie José Lallart, secrétaire général adjointe

19h30 : repas en commun et soirée libre

- *Vendredi 24 mars* : congrès fédéral, en séance plénière

9h15 : ouverture par le président et présentation du déroulement de la journée

9h30 - 12h30 : 2013-2017, regards sur le projet fédéral et bilan des actions ayant permis le développement de la FFSA.

Bilan des actions menées pendant 4 ans et traces des perspectives pour la prochaine olympiade dans les 5 secteurs de la vie fédérale :

- le « développement des activités sportives » (incluant également le sport santé), par Yves Obis, (Claude Gissot, Pascal Lavainne, Mado d'Engremont, Fabienne Mangoni)
- la « vie fédérale », par Henri Miau, (Joël Renault, Jean-Claude Wach, Henry Roig, Marie José Lallart, Colette Féron Grenouilleau)
- la « formation, études, recherches et publications », par Roy Compte
- la « communication », par Michel Ponchaut, (Sandrine Destouches)
- le « médical » par Catherine Fayollet, (Mado d'Engremont)

Tous les bilans sur la mandature seront intégrés sur une clé USB remise aux congressistes

12h30 - 14h00 : Repas à l'hôtel

14h30 - 18h00 : **Interventions de**

- Joël Renault sur le règlement intérieur (30')
- Marie Paule Fernez : bilan de la DTN sur la paralympiade écoulée
- Marc Truffaut, président : l'environnement national et international du SA, évolutions et enjeux.

19h00 – 20h00 : Soirée apéritive

20h30 - 23h30 : Soirée de Gala

(A partir de 16h-17h, enregistrement administratif des associations votant à l'AG et porteuses de pouvoirs).

- *Samedi 25 mars*

7h30 - 8h25 : Accueil et émargement des représentants des associations porteuses de voix, distribution des boîtiers électroniques pour les votes des résolutions)

8h30- 12h30 : ASSEMBLEE GENERALE ordinaire électorale avec le compte rendu de la CNC des sportifs par les sportifs

Le comité directeur adopte l'ensemble des résolutions qui seront présentées à l'AG. Il convient de prévoir la vente sur le stand FFSA les ouvrages publiés sur le SA, les diverses documentations et les films SA.

12h30 - 13h30 Buffet à l'Hôtel

- **Dissolution des ligues**

Décision

Le comité directeur autorise les dissolutions des ligues suivantes :

- **ligue sport adapté de Languedoc-Roussillon ;**
- **ligue sport adapté de Basse-Normandie ;**
- **ligue sport adapté du Limousin ;**
- **ligue sport adapté du Poitou-Charentes ;**
- **ligue sport adapté d'Auvergne.**

6. Département Sport

Le comité directeur adopte les règlements sportifs généraux (RSG) à présenter à l'AG et applicables pour la mandature 2017 – 2021.

Décision

Les règlements sportifs généraux pour 2017 – 2021 sont adoptés par le comité directeur.

7. Stages sportifs

Henri Miau fait le compte rendu des résultats de l'enquête adressée aux CDSA et ligues sur le secteur « séjours de vacances et séjours sportifs »

23 réponses au questionnaire FFSA, envoyé le 25 novembre 2016, ont été enregistrées au 30 janvier 2017 : 11 CDSA, 5 ligues, 7 associations SA.

I. Réponses sur l'état des activités de séjours, de vacances pour adultes :

17 réponses sur 23 déclarent organiser des séjours.

- **10 déclarent organiser un à 3 séjours par an** (2 ligues 5 CDSA, 3 associations - une association)
- **8 déclarent organiser plus de 3 séjours par an** (2 CDSA, 2 ligues et 4 associations)
- **9 sur 17 demandent l'agrément VAO à leur DRJS** (2 CDSA, 3 ligues, 4 associations)
- **6 sont immatriculés à Atout France** comme organisme de vacances ou séjours (1 CDSA, 1 ligue, 4 associations)

15 réponses sur 23 déclarent être intéressées pour être couverts par la FFSA si la FFSA était immatriculée à Atout France

II. Réponses sur la proposition de la FFSA d'organiser, au niveau national des stages sportifs,

19 sur 23 répondent être intéressés par cette proposition fédérale :

- 13 souhaitent des stages d'initiation, découverte d'un sport nouveau (6 CDSA, 4 ligues, 3 associations). Sports mentionnés par ordre décroissant : athlétisme, pétanque, tir à l'arc, natation, football, gymnastique, BMX, badminton, ski
- 11 souhaitent des stages de perfectionnement sportifs (6 CDSA, 2 ligues, 3 associations) dans les sports suivants par ordre décroissant: tennis de table, natation, ski, escalade, surf, toutes disciplines de haut niveau, athlétisme, basket-ball, cyclisme, natation, football, équitation, canoë-kayak, voile, VTT, judo, activités de pleine nature APPN, tennis de table, FFSA)
- 10 souhaitent des stages d'entraînement (4 CDSA, 3 ligues, 3 associations) dans les sports suivants par ordre décroissant : natation, football, badminton, tir à l'arc, ski, surf, escalade, basket, cyclisme, judo, tennis de table, VTT, tennis, toutes disciplines de haut niveau FFSA)

Le comité directeur échange sur la position que pourrait prendre la FFSA sur ce sujet :

- Sur la possibilité pour la FFSA de coordonner du siège l'ensemble des stages et séjours organisés par les associations, CDSA et ligues qui le souhaitent, le siège FFSA ne peut pas actuellement s'engager dans ce type de prestation, compte tenu de la complexité du dossier et des moyens administratifs et humains à mettre en œuvre pour suivre

efficacement ces actions des clubs et comités. Elle doit en revanche donner à ses adhérents toutes informations utiles relatives aux stages et séjours pour adultes (agrément VAO, réglementation sur l'immatriculation Atout France pour les CD, ligues ou associations qui font un « certain commerce » de cette activité.

- Pour l'organisation de stages sportifs nationaux, le comité directeur estime que
 - les stages d'initiation sportive sont de la compétence des ligues et CDSA
 - les stages d'entraînement, de perfectionnement pourraient constituer un secteur d'activité fédérale, sous la forme de camp d'été, d'hiver, dans un CREPS, un centre UCPA, inscrit dans le prochain projet fédéral. Ces actions pourraient être menées en liens avec des cadres nationaux de disciplines SA
 - des expérimentations pourraient être également menées en convention avec l'UCPA, future partenaire de la FFSA, sur des disciplines qui sont présents dans les centres locaux de l'UCPA.

Le Comité directeur souhaite que soit poursuivie la réflexion sur ce sujet afin qu'il puisse être inscrit au prochain projet fédéral.

8. Point de la DTN

Marie Paule fait un point sur les championnats de France 2018. Elle rencontre des difficultés dans l'attribution de certains France :

- Natation : 2 candidats de clubs dans le 03 et le 64 à Pau
- Ski : 2 candidats : les CDSA 63 et 74
- Tennis de Table : aucun candidat
- Equitation : aucun candidat

Le « Défi Nature 2017 » se déroulerait en Champagne Ardenne sur le lac du Der, organisé par la ligue.

Le comité directeur échange sur les difficultés dans certaines régions entre un candidat de club et le CDSA ou la ligue, qui ne donnent pas d'avis favorable pour des raisons financières (subventions), des conflits entre dirigeants. Il convient de s'interroger sur le type de validation par une ligue, par un CDSA sur une candidature d'un championnat de France par un club qui répondrait parfaitement aux exigences techniques et organisationnelles prévues dans le cahier des charges.

Ne faut-il pas modifier le cahier des charges en imposant la présence obligatoire d'un représentant du CDSA et de la ligue dans le cas d'un Col d'un club ?

Une demande d'information sur la nouvelle classification est souhaitée par le CDSA 88, le président du CDSA ayant adressé à Marc Truffaut une lettre à laquelle était jointe des remarques formulées par des parents et le questionnant sur ce sujet.

Marc Truffaut demande à Colette Féron Grenouilleau d'adresser un mail à JC Amirault pour fixer avec lui une date de réunion spécifique sur ce sujet dans le département.

La DTN informe le comité directeur que Laure Dugachard suivra désormais le Sport Adapté Jeunes

9. Tour de table des différentes commissions

- Sport Santé

Fabienne Mangoni évoque le questionnaire adressé par le CNOSF aux fédérations engagées dans le projet du « sport sur prescription médicale ».

Le président rappelle qu'il faut bien séparer la notion de « sport santé » qui se retrouve dans toute les pratiques du SA de celle qui concerne les « APA sur prescription médicale » qui s'adresse aux personnes ayant une affection de longue durée et qui pourraient

bénéficiaire d'un protocole particulier avec une prescription de la « marche SA santé » qui a été déposé officiellement par la FFSA auprès du CNOSF.

Yves Obis précise qu'un sac contenant les outils pour le sport santé a été attribué à chaque CTF de région lors du regroupement afin de former les CTF départementaux.

- Médical

Le comité directeur valide la nomination des médecins FFSA, sur un contrat en CDI d'intermittent pour suivre les équipes de France dans les disciplines suivantes :

- Athlétisme N Catajar,
- Football N Catajar,
- Natation J Roussel,
- Basket-ball L Rubio
- Ski F Genson
- Tennis de Table + T21 médecin en attente
- SMR C Lemoigne (200€/mois)

- Surveillance médicale règlementaire dans les CREPS. La FFSA a besoin d'assurer un suivi sanitaire.

Décision

Vote à l'unanimité moins une 1 voix contre.

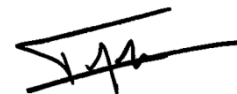
RELEVÉ DE DECISIONS du comité directeur du 3 et 4 mars 2017

Décisions	Personnes chargées du suivi
<p style="text-align: center;">Salariés du siège</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les formations professionnelles, une étude et un chiffrage sera fait par Henry Roig, en lien avec le trésorier, soumise au président pour validation. - Sur la demande de congés pour « enfant malade », le président est d'accord sur le principe d'un nombre de jours maxi par an, sous réserve d'une présentation d'un certificat médical et que le conjoint ne bénéficie pas de son côté du même type de congés. - Reconduction des contrats, en CDI, de Geoffroy Wahlen et Pascale Tilagone. 	<p>Marc TRUFFAUT</p> <p>Henry ROIG</p>
<p style="text-align: center;">Projet de Bobigny</p> <p>Le comité directeur donne son accord pour que la FFSA devienne un des membres fondateurs du projet de construction du complexe sportif de Bobigny et accepte de verser la somme de 5 000€ à l'association créée spécifiquement pour sa gestion.</p>	<p>Marc TRUFFAUT</p> <p>Jean-Claude WACH</p> <p>Marie-Paule FERNEZ</p>
<p style="text-align: center;">Equipement</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est la marque Patrick qui sera choisie pour équiper toutes les équipes de France SA. - Original Flocker sera sollicité pour les équipements ponctuels et autres besoins au quotidien. - Les Commissions sportives seront équipées par la marque Lacoste. - Chaque responsable de pôle gèrera en direct avec l'équipementier les commandes et livraisons des équipements. 	<p>Céline MASSANET</p>

<p style="text-align: center;">Dissolution des ligues</p> <p>Le comité directeur autorise les dissolutions des ligues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ligue sport adapté de Languedoc-Roussillon ; - ligue sport adapté de Basse-Normandie ; - ligue sport adapté du Limousin ; - ligue sport adapté du Poitou-Charentes ; - ligue sport adapté d'Auvergne. 	<p>Henri MIAU</p> <p>Joël RENAULT</p> <p>Manon MARTEL</p>
<p style="text-align: center;">INAS</p> <p>Le comité directeur fédéral FFSA propose à l'unanimité que Marc Truffaut soit candidat au comité directeur de l'INAS sur le poste de président.</p>	<p>Marc TRUFFAUT</p>
<p style="text-align: center;">Coupe de France des régions Tennis de Table</p> <p>Compte tenu de la mise à disposition effective d'Alain Deletoille sur cette manifestation, le comité directeur décide que la FFSA conserve l'excédent.</p>	<p>Jean-Claude WACH</p>
<p style="text-align: center;">Règlement Intérieur, Disciplinaire, Sportifs Généraux</p> <p>Les règlements intérieur et disciplinaire et les règlements sportifs généraux 2017-2021 sont adoptés</p>	<p>Joël RENAULT</p> <p>Yves OBIS</p>
<p>Le comité directeur approuve la nomination des Médecins FFSA, sur un contrat en CDI d'intermittent pour suivre les équipes de France dans les disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Athlétisme N Catajar, • Football N Catajar, • Natation J Roussel, • Basket-ball L Rubio, • Ski F Genson • Tennis de Table + T21 médecin en attente • SMR C Lemoigne (200€/mois) 	<p>Marc TRUFFAUT</p> <p>Catherine FAYOLLET</p>
<p style="text-align: center;">Subvention de la CNSA pour les ESQ</p> <p>Le trésorier fait le nécessaire avec le siège en fonction de la réalité du versement à la FFSA des subventions de la part CNSA des ESQ.</p>	<p>Jean-Claude WACH</p> <p>Martine BRUELLE</p>
<p style="text-align: center;">Licence Officiel, Juge et Arbitre</p> <p>Le comité directeur fixe le tarif de cette licence à 5€, elle sera prise en charge par la FFSA sous certaines conditions.</p>	<p>Joël RENAULT</p> <p>Jean-Claude WACH</p> <p>Sandra DRENSCENZO</p>



Joël RENAULT
Secrétaire général



Marc TRUFFAUT
Président

RAPPORT de GESTION du Comité Directeur exercice 2016

Il revient au trésorier de vous présenter le rapport de gestion du Comité Directeur pour l'exercice 2016.

Le rapport de gestion a pour objet, non seulement d'être le reflet de la situation patrimoniale et financière de notre Fédération mais aussi de rendre compte de l'exécution du budget en montrant qu'elle est bien conforme aux missions de la FFSA et au Projet Fédéral. Nous vous présenterons

1 Le Bilan de la FFSA

2 Le Compte de Résultat de l'exercice 2016

1 LE BILAN

C'est-à-dire l'analyse de la situation patrimoniale et financière

A BILAN ACTIF (en euros)

ACTIF IMMOBILISE il s'élève à la somme de :

(1 704 063 € Brut – les amortissements de 230 801 €) soit 1 473 263 € Net N-1 1 493 015 €

Qui se décompose ainsi : ce poste constitue l'outil de travail de la Fédération comprenant les immeubles, les agencements stables, le matériel de bureau permettant le bon fonctionnement de la Fédération.

Immobilisations incorporelles	63 168 € Net	N-1	81 129 € Net
-------------------------------	--------------	-----	--------------

Immobilisations corporelles	1 399 882 € Net	N-1	1 374 950 € Net
-----------------------------	-----------------	-----	-----------------

Immobilisations financières	10 213 € Net	N-1	36 935 € Net
-----------------------------	--------------	-----	--------------

Dans les immobilisations corporelles nous retrouvons l'impact de l'achat du siège en 2015

ACTIF CIRCULANT

2 133 870 € Brut	2 123 305 € Net	N-1	2 387 947 € Net
-------------------------	------------------------	------------	------------------------

Ce poste est constitué en partie :

-des créances clients et autres créances net	1 086 408 €	N-1	1 485 570 €
--	-------------	-----	-------------

-disponibilités	801 790 €	N-1	658 307 €
-----------------	-----------	-----	-----------

-charges constatées d'avance	235 107 €	N-1	244 070 €
------------------------------	-----------	-----	-----------

TOTAL De L'ACTIF	3 596 568 € Net	N-1	3 880 961 Net
-------------------------	------------------------	------------	----------------------

BILAN PASSIF

Le Bilan Passif se compose de :

Fonds Propres et autres fonds associatifs

Les fonds propres atteignent cette année	739 974 €	N-1	793 127 €
--	-----------	-----	-----------

-Réserves	784 555 €	N-1	710 839 €
-----------	-----------	-----	-----------

-Résultat de l'exercice	-51 153 €	N-1	71 070 €
--------------------------------	------------------	------------	-----------------

-Subvention d'investissement sur biens non renouvelables net	6 572 €	N-1	8 572 €
--	---------	-----	---------

-Provisions pour risques et charges (retraite)	54 352 €	N-1	47 945 €
--	----------	-----	----------

(Engagements dus aux titres des indemnités de fin de carrière)

Dettes

-Emprunts et dettes	1 101 142 €	N-1	1 160 973 €
---------------------	-------------	-----	-------------

-Fournisseurs et comptes rattachés	242 375 €	N-1	324 179 €
------------------------------------	-----------	-----	-----------

-Produits constatés d'avance	691 274 €	N-1	673 410 €
------------------------------	-----------	-----	-----------

-Autres dettes	767 450 €	N-1	879 035 €
----------------	-----------	-----	-----------

Dans ce compte nous trouvons les charges sociales, les congés payés, taxes et charges à payer ainsi que les charges à payer aux comités départementaux et régionaux.

-Ecart de conversion passif	0 €	N-1	2 293 €
-----------------------------	-----	-----	---------

TOTAL PASSIF	3 596 568 €	N-1	3 880 961 €
---------------------	--------------------	------------	--------------------

Evénement survenu depuis la clôture de l'exercice :

Pas d'événement survenu depuis la clôture de l'exercice

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de 51 153 € en totalité à la ligne report à nouveau.

COMPTE DE RESULTAT période du 01 /01/2016 au 31/12/2016

Nous allons maintenant vous présenter le compte de résultat qui est le reflet de l'activité de la Fédération et l'adéquation de notre gestion avec le projet fédéral.

I) LES PRODUITS

a Produits d'exploitation

Les produits nets d'exploitation s'élèvent pour l'exercice 2016 à **511 345 €** N-1 **503 057€**

Qui se répartissent ainsi :

°Ventes des marchandises (boutique)	5 091 €	N-1 2 179 €
°Prestations de services Trans'formation, le Mag et l'Agenda insertions	506 254 €	N-1 500 878€
TOTAL	511 345 €	N-1 503 057€

Soit une augmentation **8 288 €** par rapport à l'année dernière.

Augmentation de 1,65 % par rapport à N-1.

Il conviendra, durant la prochaine mandature de poursuivre l'effort en ce qui concerne Trans'formation afin que perdure ce service de la FFSA.

Autres produits d'exploitation

° Autres Produits d'exploitation : **3 157 668 €** N-1 **3 062 700 €**

Dont :

°Subventions d'exploitation * **1 034 290 €** N-1 **1 058 846 €**

Il convient d'ajouter que les indemnités versées par le Ministère aux Cadres Techniques transitaient par la Fédération, à compter du 1°/01/2016 elles sont versées directement aux cadres par le Ministère.

°Cotisations (licences-cotisations clubs) **1 506 525 €** N-1 **1 411 277 €**

°Autres Produits (mécénat-partenariat- dons) **374 826 €** N-1 **385 326 €**

°Transfert de charges (postes ESQ) **241 289 €** N-1 **207 252€**

*Les subventions d'exploitation proviennent pour l'essentiel du MJS.

La ligne transfert de charges représente la part du CNDS et CNSA aide aux 7 postes nationaux au poste ESQ Emploi Sportif Qualifié.

Produits financiers

°Autres intérêts et produits assimilés **5 293 €** N-1 **4 636 €**

Produits exceptionnels **13 000 €** N-1 **35 511 €**

Proviennent d'opération de gestion

(cf. information dans l'annexe des comptes annuels)

TOTAL DES PRODUITS **3 687 307 €** N-1 **3 605 903 €**

Par rapport à 2015 nous notons une hausse des produits d'un montant de **132 404 €**. Cette augmentation provient en majeure partie de la progression des licences cette année soit, 6,75% pour une somme de 95 428 €

II LES CHARGES D'EXPLOITATION

° Achat de marchandises **52 713 €** N-1 **93 732 €**

°Autres achats non stockés **591 538 €** N-1 **715 200 €**

L'achat de marchandises comprend les achats textiles et diverses marchandises.

Les autres achats non stockés, les consommables, prestations services.

°Services extérieurs **152 974 €** N-1 **155 369 €**

Ce poste regroupe les locations de véhicules, immobilières et assurances multiples

°Autres services extérieurs **1 392 120 €** N-1 **1 399 021 €**

Ce poste regroupe les honoraires, les frais de déplacements, d'hébergement de la restauration des sportifs, de la DTN, de Trans'formation, des élus. Cette année nous avons poursuivi l'aide aux

commissions sportives, et mis en place une commission Sport Adapté Santé qui a produit un guide et a organisé des réunions pour l'ensemble des référents sport adapté santé de l'hexagone.

Les présidents de Ligue ont été invités à diverses manifestations mais surtout en plus de la réunion annuelle des présidents de Ligue et de CD, les présidents de Ligue ont été invités à deux comités directeurs. C'est une volonté du Président et du Comité Directeur.

L'Assemblée Générale de Grenoble en 2016 a été précédé du second Congrès Fédéral qui a réuni pendant deux jours tous ceux qui font vivre notre fédération sans oublier les sportifs et les DSF. Le congrès avant l'Assemblée Générale est un moment fort de la vie de notre Fédération.

° Salaires et appointements *	638 010 €	N-1	529 529 €
° Impôts et taxes	49 826 €	N-1	36 129 €
° Charges sociales	222 693 €	N-1	186 216 €
Dotations aux amortissements	77 710 €	N-1	37 435 €
° Dont immobilisations corporelles	59 748 €	N-1	23 577 €

*y compris ceux des intervenants de Trans'formation

L'augmentation des salaires et charges sociales s'explique par le poste de directeur exécutif en année pleine, le paiement des congés non pris et le départ de deux salariés dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

Cette année 2016 la Fédération a accordé des subventions pour un montant de 490 268 €

Contre 379 034 € sur l'exercice précédent.

Charges financières	21 966 €	N-1	6983 €
Charges exceptionnelles			
Sur opération de gestion	23 176 €	N-1	3 519 €
Dotations aux dépréciations *	0 €	N-1	23 011 €
€			
<i>(cf. Information dans l'annexe des comptes)</i>			
TOTAL DES CHARGES	3 738 459 €	N-1	3 534 833 €
RESULTAT	-51 153 €	N-1	71 070 €

Il convient pour compléter cette présentation de vous présenter le tableau ci dessous

L'évaluation des contributions volontaires en nature.

Produits

Bénévolat 167 895 € N-1 161 228 €

Prestations et Dons en nature 13 500 € N-1 20 867 €

Total 181 395 € N-1 182 155 €

Charges

Bénévolat 167 895 € N-1 161 228 €

Prestations et secours en nature 13 500 € N-1 20 867 €

TOTAL Charges 181 395 € N-1 182 155 €

Ce n'est pas moins de 11 193 heures de bénévoles que nous constatons cette année, cela montre le poids du bénévolat pour mener à bien nos missions. Cela représente près de 1600 journées rien que pour les membres du Comité Directeur.

Et si nous pouvions comptabiliser toutes les heures de bénévolat des membres de toutes les associations, comités départementaux et Ligues les chiffres seraient impressionnants.

Et si les sportifs sont « Performants Autrement » vous les bénévoles nous mesurerons que vous êtes « Hautement Performants »

Rapport de Gestion du Comité Directeur.

Nous venons de vous présenter le bilan au 31/12 /2016 ainsi que le résultat d'exploitation de l'année 2016.

Si le rapport de gestion a pour premier objet de rendre compte de la gestion du comité directeur il doit aussi démontrer que son action est guidé par le projet fédéral, afin que chaque sportif puisse faire sien notre maxime « A Chacun son Défi »

Les rapports qui vous ont été présentés lors de cette Assemblée Générale vous ont montré le dynamisme de notre Fédération sous la conduite de notre Président.

Les salariés du Siège poursuivre leurs missions d'accompagnement que ce soit au niveau de la mise en place des nouvelles ligues ,de l'amélioration du système informatif principalement au niveau des licences ,pour vous aider dans la prise des licences et la possibilité d'éditer les licences , gage de rapidité mais aussi de réduction des coûts , deux exemples parmi tant d'autres .C'est le lieu ici, pour remercier chacune et chacun des salariés du siège ,pour leur compétence et leur dévouement (pour preuve le nombre important de paiement de congés non pris).

Cette année La Fédération a renforcé son aide aux Ligues et comités départementaux, et aux organisateurs de Championnats de France et d'événements nationaux

Aide aux Championnats de France	131 771 €
Défi Nature	15568 €
Au fil des Sports	10 585 €
Activités des ETR	11 000 €
Développement des Activités Motrices	15 600 €
Sport Adapté Santé	9 163 €
Sport Adapté Jeunes	12 600 €
Sports Loisirs ANCV	53 119 €
Formation Dirigeants (Ligues, CDSA)	22 113 €
Plan Citoyen du Sport	12 230 €
TOTAL Aides directes	293 749 €

La Fédération a décidé de porter une plus grande attention aux sportifs porteurs de Trisomie 21 en créant un pôle d'expertise pour qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique.

Ils ont participé aux Trisomies Games à Florence, cet été 5 Sportifs de haut niveau ont participé aux Jeux Paralympiques de Rio, le comité Directeur a décidé de permettre à celles et ceux qui avaient réalisé les minimas mais n'avait pas été retenus, de soutenir leurs co-équipiers., avec leurs coach. Cela a été possible grâce à la réserve qui avait été faite l'année précédente.

Nous voulons aussi remercier le Ministère de la Ville, la jeunesse et des Sports pour son soutien par le biais de la subvention mais aussi par la mise à disposition de la DTN soit 12 personnes. Ainsi que le CNDS et la CNSA et les sponsors et mécènes qui permettent de donner vie à nos projets

La Fédération c'est vous, les sportifs, les dirigeants, les bénévoles.

Notre but est de vous aider, vous accompagner afin que chacun puisse réussir son défi

Comme l'année dernière nous vous présentons le Budget Prévisionnel par action avec ses charges et la part de financement de la Convention d'Objectif et celle de la Fédération.

Après la présentation de son rapport par le commissaire aux comptes, vous serez amenés à donner quitus au comité directeur pour sa gestion.

Merci de votre attention

Jean-Claude Wach

Trésorier FFSA